



Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 15 avril 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, LEMOINE Jacques, CHIVOT Frédéric, LEGRAND Jean-Yves, BAUDERE Daniel, DEFENTE Clément, DEFRANSURE Nicolas, DELENCLOS Lorianne, GROSSEMY Julie, HOTTE Anne, LHERMITE Marie-Thérèse, ROGER Céline, SALON Jean-Michel, THERON Rémi.

Absente excusée : Catherine RICHEL (pouvoir de vote donné à Jean-Luc HUYON)

Céline ROGER est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 février 2021

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Budget eau

Compte de gestion

Le compte de gestion est la comptabilité tenue par la Trésorerie de Poix de Picardie et le compte administratif est celle tenue par la mairie. Tous les ans en fin d'exercice ces deux comptabilités sont recoupées et doivent avoir des résultats identiques.

Les résultats du compte de gestion peuvent se résumer ainsi :

- Section d'exploitation
Dépenses : 2 958€
Recettes : 8 109.95€

- Section d'investissement
Dépenses : 0€
Recettes : 2 958€

- Résultat de l'exercice 2020 : excédent de 8 109.95€
- Résultat de clôture : + 124 432.27€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le résultat de l'année 2020.

Compte administratif

Le maire sort de la salle de réunion et Jean-Yves Legrand présente les chiffres du compte administratif de l'exercice 2020.

Constatant que ces chiffres sont identiques à ceux du compte de gestion, le conseil municipal les approuve à l'unanimité.

Affectation du résultat

L'affectation du résultat est le report du résultat de clôture de l'exercice précédent dans les sections d'investissement et d'exploitation de l'exercice à venir.

L'affectation proposée pour l'exercice 2021 est la suivante :

Recette d'exploitation (chapitre 002) : 17 587€
Recette d'investissement (chapitre 001) : 106 844€

Affectation du résultat approuvé à l'unanimité.

Budget eau 2021

Les budgets des collectivités de moins de 3 500 habitants sont votés au chapitre, il est proposé le budget primitif suivant :

Section d'exploitation dépenses :

- Charges de gestion courante (chapitre 011) : 17 196€
- Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 5 000€
- Dotations aux amortissements et provisions (chapitre 68) : 3 491€

TOTAL : 25 687€

Section d'exploitation recettes :

- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 8 100€
- Excédent antérieur reporté (chapitre 002) : 17 587€

TOTAL : 25 687€

Section Investissement dépenses :

- Immobilisations corporelles (chapitre 021) : 122 686€
- Cautionnement et avances (chapitre 16) : 30 879

TOTAL : 153 565€

Section investissement recettes :

- Subvention d'investissement (chapitre 13) : 12 351€
- Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16) : 30 879€
- Opérations d'ordre (dotations aux amortissements – chapitre 040) : 3 491€
- Excédent antérieur reporté (chapitre 001) : 106 844€

TOTAL : 153 565€

Le budget eau pour l'exercice 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Budget principal de la commune

Compte de gestion 2020

- Section de fonctionnement

Dépenses : 452 664.28€

Recettes : 553 054.79€

- Section d'investissement

Dépenses : 128 691.59€

Recettes : 329 621.80€

- Résultat de l'exercice 2020 : excédent de 301 320.72€

- Résultat de clôture : + 684 148.96€

Les résultats de l'exercice 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Compte administratif 2020

Le maire sort de la salle de réunion et Jean-Yves Legrand présente les chiffres du compte administratif pour le budget principal de l'exercice 2020.

Constatant que ces chiffres sont identiques à ceux du compte de gestion, le conseil municipal les approuve à l'unanimité.

Affectation du résultat

L'affectation proposée pour l'exercice 2021 est la suivante :

Recette de fonctionnement (chapitre 002) : 684 148€

Recette d'investissement (Chapitre 10 - compte 1068) : 37 443.82€ correspondant au déficit antérieur d'investissement couvert par la section de fonctionnement.

Affectation du résultat approuvée à l'unanimité.

Subventions aux associations

Les associations ont fait part lors de leurs demandes de subvention, en raison du contexte particulier de cette année 2020 pendant laquelle le tissu associatif a été immobilisé.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2021 :

Article	Nom de l'association	Montant de la subvention
657362	CCAS	5000
6574	Amicale des aînés	300
6574	Association de pêche	120
6574	Association des chasseurs	120
6574	Association des donneurs de sang	120
6574	Association des parents d'élèves de Plachy	120
6574	Basket Conty	400
6574	Club gymnastique	200
6574	Club tennis	300
6574	Association badminton	120
6574	Fondation du patrimoine	50
6574	La prévention routière	30
6574	Le souvenir français	80
6574	Comité des fêtes	600
6574	AS Prouzel/Plachy	120
6574	Union Nationale des Anciens Combattants	120
6574	Danse moderne	120

Frédéric Chivot, président des associations de badminton et de danse explique que les subventions de ces deux associations seront reversées aux parents d'élèves de l'école qui ont pour projet l'achat de vélos pour les enfants de l'école.

Jean-Michel Salon, président de l'association de tennis, informe a continué de payer de payer le moniteur de tennis même si les cours n'ont pas pu se tenir et qu'il envisage aussi de rembourser les familles pour les périodes 2 et 3 des cours de tennis qui n'ont pu avoir lieu.

Marie-Thérèse Lhermite ajoute que l'association de gymnastique a continué de payer les cours de leur professeur même si les séances n'ont pas pu se tenir.

Taux de fiscalité directe

Rappel des taux de fiscalité directe appliqués en 2020 :

Taxe foncière (bâti) : 13,76%

Taxe foncière (non bâti) : 21,78%

CFE : 11,73%

Afin de compenser la disparition de la taxe d'habitation, en 2021 la part départementale de la taxe foncière est attribuée aux communes et donc intégrée à la part foncière communale.

Le résultat de cette bascule de la part foncière départementale sur la part foncière communale se présente ainsi pour la Plachy-Buyon :

Taxe foncière (bâti) : 39.30%

Taxe foncière (non bâti) : 21,78%

CFE : 11,73%

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas modifier les taux de fiscalité directe pour l'année 2021.

Budget primitif principal 2021

Il est proposé à l'assemblée le budget primitif suivant :

Fonctionnement dépenses :

- Charges à caractère général : 550 986€
 - Charges de personnel : 186 538€
 - Autres charges de gestion courante : 136 045€
 - Charges financières : 849€
 - Atténuation de produits : 35 904€
 - Opération d'ordre entre section (amortissements) : 9 503€
 - Virement en section d'investissement : 402 074€
- TOTAL Dépenses de Fonctionnement : 1 321 899€**

Fonctionnement recettes :

- Atténuation de charges : 15 000€
 - Produits des services et du domaine : 11 762€
 - Impôts et taxes : 321 037€
 - Dotations, subventions et participations : 146 964€
 - Autres produits de gestion courante : 142 987€
 - Produits financiers : 1€
 - Excédent antérieur reporté : 684 148€
- TOTAL recettes de fonctionnement : 1 321 899€**

Investissement dépenses :

- Emprunts, remboursement avance et caution : 55 744€
 - Remboursement FCTVA : 22 213€
 - Bascule sur budget eau subvention agence de l'eau : 12 351€
 - Subventions d'équipements versées : 25 027€
 - Immobilisations corporelles : 441 556€
 - Déficit antérieur reporté : 37 444€
- TOTAL dépenses d'investissement : 594 335€**

Détail des investissements (Subv. d'équipement et immobilisations corporelles) :

- Rénovation salle des associations : 285 846€ HT
- Installation porte et plateforme aux ateliers : 15 240€
- Parkings de la clé des champs : 6 842€
- Installation LED sur tout le réseau d'éclairage public : 124 552€ HT
- Pose de 2 lampadaires rue de la Fontaine : 9 076€
- Réfection du chemin rue de la Fontaine et du Moulin : 25 027€

Le maire précise que les subventions détaillées ci-dessous ont été sollicitées auprès de l'Etat et du département, à la date du vote du budget la commune est toujours dans l'attente des décisions de ces 2 entités. Ainsi, dans un souci de sincérité du budget, elles ne sont pas encore être intégrées dans les recettes d'investissement du budget.

- Subvention au titre du plan de relance (DSIL) : 93 667€
- Subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoire Ruraux (DETR) : 54 543€
- Subvention du département pour les travaux LED : 50 000€

Investissements recettes :

- Subvention d'investissement : 3 000€
- Emprunts et caution : 900€
- Dotations, fonds divers, réserve : 43 449€
- Immobilisations corporelles : 135 409€
- Opérations d'ordre entre sections : 9 503€

- Virement de la section de fonctionnement : 402 074€

TOTAL des recettes d'investissement : **594 335€**

Après délibération, le budget primitif 2021 est approuvé avec 14 voix pour et une abstention.

4. Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'adjoint technique

Le maire expose que la commune compte beaucoup d'espaces verts à entretenir auxquels viendront s'ajouter ceux du lotissement des coteaux quand il sera rétrocédé. Dans ce cadre il est proposé à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs et de créer un poste d'adjoint technique supplémentaire à temps complet afin d'assurer les missions d'entretien des espaces verts de la commune, de salubrité, de fleurissement et de propreté.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs de la commune et de créer un nouveau poste d'adjoint technique à temps complet.

5. Vente des parcelles AB 150, AB 152 et AB 153 (Lot n° 1 – rue de la fontaine)

Le maire explique qu'il s'agit des parcelles issues de la division rue de la fontaine. Elles ont une superficie totale de 776 m² et composent le lot n°1 lors de la division.

La division parcellaire étant finalisée le maire demande à l'assemblée de pouvoir procéder à sa commercialisation et à sa vente.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à réaliser l'opération de vente et à passer l'acte notarié.

6. Transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest (CC2SO)

Le maire informe que la Loi d'Orientation des Mobilités (Loi LOM) promulguée le 24 décembre 2019 prévoit de couvrir intégralement le territoire national en Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). La communauté de communes a délibéré le lors de sa séance du 17 mars 2021 afin d'exercer cette compétence pour les communes, il est précisé que si les communes refusent, la compétence sera transférée d'office à la région.

Le maire ajoute que la communauté de communes exerce déjà la compétence mobilité/transport scolaire pour le compte des communes et qu'il s'agit surtout d'une régularisation.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest.

7. Convention avec le centre de gestion de la Somme – mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection

Le maire expose que l'article 5 du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié prévoit l'obligation pour les communes de désigner un agent chargé des fonctions d'inspection dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.

La mission de cet agent est de contrôler les conditions d'application de la réglementation santé/sécurité au sein de la collectivité et de proposer toute mesure qui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité ainsi que la prévention des risques professionnels.

Par convention le centre de gestion peut mettre à disposition de la commune un agent qui assurerait cette mission, cette mise à disposition n'engendrerait aucune facturation supplémentaire puisqu'elle serait imputée sur la part additionnelle.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer la mission d'inspection d'hygiène et de sécurité.

8. Renouvellement du bail de pêche au profit de l'association « L'eau vive »

Le maire donne lecture d'une correspondance de monsieur Lionel Normand, président de l'association « L'eau vive » à Plachy-Buyon qui sollicite le renouvellement du bail de pêche pour l'année 2021.

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le renouvellement du bail au profit de ladite association pour l'année 2021 dans les mêmes conditions.

9. Avis sur le projet de parc éolien sur la commune de Grattepanche

Le maire expose que la SAS Ferme éolienne de Grattepanche a déposé une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien comprenant 4 aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Grattepanche.

Ce projet est soumis à enquête publique et l'avis des communes voisines est sollicité.

Considérant les nuisances visuelles et la prolifération de ces installations, après délibération, les membres du conseil municipal émettent un avis défavorable avec 1 voix favorable, 3 voix défavorables et 11 abstentions.

10. Questions et informations diverses

- Le maire informe que par arrêté du maire il a donné son accord pour la pose d'une armoire fibre optique et d'une chambre télécom rue des clabaudois.
- Les travaux d'assainissement collectif doivent débuter à la mi-mai pour les rues restantes (hameau de Buyon, rue Edouard-Philogène Wallet, route de Beauvais, route de conty, rue du capitaine Hémir Mézan et rue de l'église), les travaux rue des clabaudois devraient être réalisés en juin-juillet, pendant la fermeture de l'école et au moment où les nappes devraient être au plus bas.
- Après la première année de mandat, des ajustements sont faits au niveau des commissions communales. Jacques Lemoine sera en plus en charge de la voirie et Jean-Yves Legrand de l'urbanisme et de l'élaboration du PLUi.
- Une proposition commerciale a été faite par l'entreprise Hygiène sécurité quant à l'opération dératization, elle va être étudiée par la commission concernée.
- Nicolas Defransure demande s'il serait possible de prévoir la pose d'un nouveau bac à carton rue Edouard-Philogène Wallet. Le maire informe qu'il est prévu un bac pour 200 habitants et la commune possède déjà 5 bacs à carton. TRINOVAL va être contacté pour étudier la pose d'un bac supplémentaire ou pour rapprocher les ramassages.
- Lorianne Delenclos demande s'il serait possible de nettoyer les tags sur l'armoire télécom rue des clabaudois. L'armoire étant la propriété d'Orange, la commune ne peut pas procéder à son nettoyage, par contre Orange va être informé de l'état de son armoire.
- Lorianne Delenclos fait à nouveau part du caractère accidentogène de la rue des clabaudois, plus particulièrement aux moments des entrées et sorties de l'école. Elle propose l'idée d'un sens unique dans cette rue, de façon permanente ou seulement pendant certaines heures. Le conseil estime cette idée recevable, la sécurisation de la rue des clabaudois devra être étudiée par la commission voirie.
- Jacques Lemoine informe que la communauté de communes est intervenue pour reboucher les trous sur la voirie communale.
- Jean-Michel Salon demande quand devrait avoir lieu l'abattage des peupliers route de Bacouel. Le maire répond que l'opération est prévue à la fin du mois d'avril si la météo le permet.

Sans autre remarque la séance est levée à 22h36